ANNEXE 1. DEMANDE DE DÉROGATION A L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL « BRUITS DE VOISINAGE » ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES, CULTURELLES, SPORTIVES OU DE LOISIRS

Adresser la demande en mairie au moins 1 mois avant le début de l'événement.

DEMANDEUR

Nom : Hermouet Prénom : Félix

Agissant au nom de (le cas échéant) : BDE UTT

Adresse : 12 Rue Marie Curie, 10000 Troyes

Tél : 07 77 49 64 48

Fax :

Courriel : felix.hermouet@utt.fr

TRAVAUX / EVENEMENT

Nature des travaux / de l'évènement : Représentation Fanfare UTT

Lieu des travaux / de l'évènement (adresse précise) : Pl. Alexandre Israël, 10000 Troyes

Horaires et dates des travaux/ de l'évènement : Entre 14 et 16h, Mercredi 2 septembre 2026

NUISANCES SONORES

Sources potentielles de nuisances sonores (ex : compresseurs, matériels, engins, haut-parleurs, etc.) et niveaux sonores attendus à l'émission pour chaque source :

La fanfare

Descriptif des dispositions qui seront prises pour préserver le système auditif des personnes participant aux travaux ou à l'évènement et pour limiter les nuisances sonores pour le voisinage (rappel des limitations : 102 dB(A) maximum sur un Laeq(15 minutes), et pas plus de 135 DB en niveau crête pour les feux d'artifice) :

Protections auditives pour les instrumentistes

Pièces à joindre : – plan de situation du lieu des travaux (avec localisation du projet, des sources de bruit et des habitations les plus proches et le cas échéant avec l'indication des zones particulièrement sensibles : hôpitaux, maternités, maisons de convalescence et de retraite ou autres établissements similaires)

Fait à Pontoise le 22/07/2026

Signature



Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde – 10025 Troyes Cedex - Tél : 03 25 42 35 00
www.aube.gouv.fr